

MISSIONS	Vie personnelle des agents	Vie professionnelle des agents
OBJECTIFS	Accompagner les agents dans les domaines de la vie quotidienne afin d'agir sur les difficultés qui peuvent survenir	Prévenir / prendre en charge / accompagner les agents dans les difficultés qui peuvent interférer sur la vie professionnelle (relations, insertion, changements...)
DOMAINES	• Accès aux droits (CAF, mutuelle,...) • Vie affective et familiale • Conditions matérielles, budget, logement, ... • Protection de l'Enfance (exceptionnellement) • Santé	• Postes de travail • Handicap • Facteurs de risques • Qualité de vie au travail • Conséquences sociales de l'altération de la santé
LEVIERS	▪ Accompagnement individuel Accueillir / Informer / Evaluer Rechercher des Solutions / Accompagner / Orienter Accueil téléphonique et par mail RDV physique et/ou téléphonique DSDEN Permanences déconcentrées à Villefranche sur Saône ▪ Recours aux dispositifs institutionnels Action sociale interministérielle, ministérielle et académique Aides financières : secours et prêts Actions concertées MGEN et EN ▪ Développement de partenariats - Réseaux PAS - Convention UDAF - Service social de droit commun (communes, métropole, département, hôpitaux) - Mutuelles et organismes de prévoyance - Partenaires liés à l'environnement de la personne	⇒ Travail en lien avec les services de gestion administrative et financière, les ressources humaines, la médecine de prévention, les correspondants handicap, les corps d'inspection, les chefs d'établissements, les directeurs d'école... ⇒ Conseil technique / problématique de relations interpersonnelles au travail, inquiétude particulière au sujet d'un personnel... ⇒ Participation aux instances et apport d'un conseil technique ⇒ Expertise sociale à la demande des services de la DSDEN et du rectorat ⇒ Accompagnement des conditions d'exercice Information sur les procédures : poste adapté, handicap, allègements, reconversion ⇒ Développement de projets à dimension collective / Qualité de vie au travail, prévention des risques psychosociaux, isolement lié à la maladie

Pour plus de précisions sur le service social en faveur des personnels et les prestations d'action sociale :

Site Internet : <https://www.ac-lyon.fr/les-prestations-sociales-121679>

Service social des Personnels du Rhône : 04 72 80 67 04 et ce.ia69-ssocper@ac-lyon.fr

Quelques indicateurs de difficulté au travail

Surinvestissement ou désinvestissement professionnel

Problèmes dans la gestion de la classe ou sur le poste de travail

Changement de comportement

Difficultés relationnelles

Conduites d'évitement

Absentéisme

Violences physiques ou verbales de la part d'élèves ou d'adultes

Vers qui se tourner pour en parler ?

- Service social en faveur des personnels : ce.ia69-ssocper@ac-lyon.fr , 04 72 80 67 04
- Service médical de prévention en faveur des personnels : medecin@ac-lyon.fr , 04 72 80 64 48
- Psychologues du travail : dirh@ac-lyon.fr , 04 72 80 66 40
- Conseillers ressources humaines de proximité : rendez-vous via la plateforme Proxi-RH : <https://portail.ac-lyon.fr/proxirh/>
- Espace d'accueil et d'écoute : dispositif national d'écoute et de soutien psychologiques mis en place par le ministère de l'Education nationale en partenariat avec la MGEN : 0 805 500 005
- Médecin traitant
- En cas d'urgence : 18 ou 15